# ADDITIFS

(mouillant,moussant,CTD,pourcentage,injecteurs proportionnels…..)

Une extinction (hormis feu électrique et spéciaux) peut se faire avec de l'eau ou avec de l'eau +1 additif

## ***Mais un additif c'est quoi ?:***

Un additif peut être :

Un émulseur fluoré (production de mousse) : liquide interdit à partir d'avril 2026 car fait partie des polluants éternels (utilisation avec un adaptateur polymousse)

Un émulseur non fluoré (production de mousse): liquide avec une visquosité contregnante. Stockage complexe (utilisation avec un adaptateur polymousse)

Un mouillant: liquide ayant une tension de l'eau amélioré afin d'obtenir un effet plus pénétrant de l'eau mais ne permettant pas la production d'une mousse efficace (utilisation sans adaptateur polymousse)

Un mouillant/Moussant : liquide ayant les avantages du mouillant et de l'émulseur tout en respectant la protection de la nature. On notera malgré tout une détérioration plus rapide du tapis de mousse que les additifs émulseurs. S'utilise avec ou sans un adaptateur polymousse en fonction de l'effet désiré .

Remarque : théoriquement tous les CCR et FPT sont équipés de « mouillant/moussant »

## ***Les feux de liquides inflammables (LIF) c'est quoi ?:***

Les feux de liquides inflammables (LIF) concernent principalement les feux d'hydrocarbures, les feux de liquides polaires (dit aussi feux d'alcool).et les feux de produits dérivés qui présentent par nature des difficultés d'extinction à l'eau seule.
L'extinction de ce type d'incendies nécessite alors la production de mousse.

Remarque : Une attaque à la mousse doit être exclusive et entretenue. Elle ne doit pas risquée d'être détruite par d'autres moyens en eau.

## ***Comment produire du mouillant ou du moussant ?:***

Il existe plusieurs solutions. Nous allons voir les 4 solutions que nous pouvons retrouver au sein du SDIS 01 :

***avec un injecteur proportionnel mobile et ses bidons***

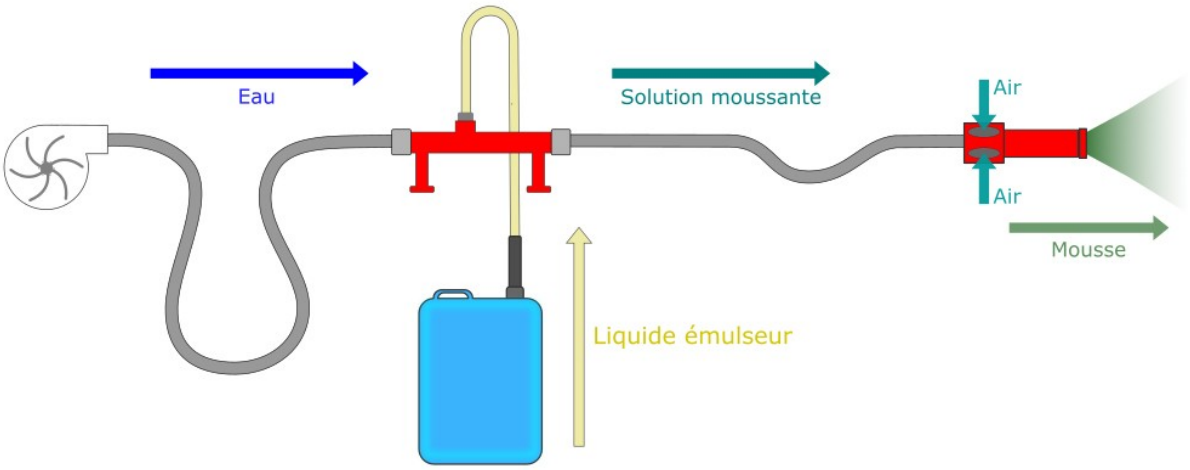


**Rôle du conducteur :** Adapter la pression à la pompe pour arriver à fournir 10 bars à l'injecteur proportionnel (voir calcul des pertes de charges). Cela afin de permettre une aspiration du liquide mouillant/moussant.

**Fonctionnement** : Système d'aspiration sur le principe de venturi.

**Remarque** :

Ce dispositif permets uniquement la production de mousse. La bague de réglage sur l'injecteur proportionnel est bloquée.

Ce dispositif à tendance à disparaître mais reste tout de même encore disponible dans certains véhicule non équipé de dispositif automatique. Les véhicules de réserves sont également doté de ce système.

***avec un injecteur proportionnel fixe et un branchement sur la réserve mouillant/moussant de l'EP***

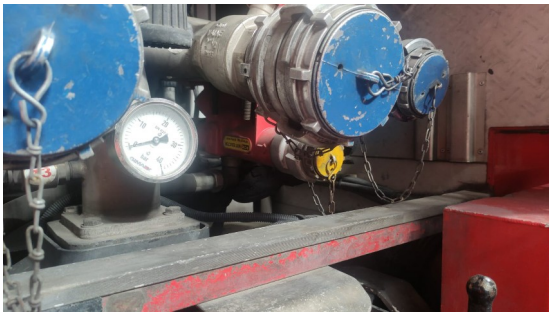

**Rôle du conducteur:** ajuster la pression à 10 bars.

**Fonctionnement** : Système d'aspiration sur le principe de venturi.

**Remarque** :

Ce dispositif ne permets de faire que de la mousse car les bagues de réglage sur l'injecteur proportionnel sont bloquées.

Ce dispositif est limitant en terme de longueur d'établissement

***Avec un Système CTD (décliné en différentes versions) :***

**Rôle du conducteur** : Adapter la pression à la pompe en fonction du dispositif hydraulique en place. Utiliser la bonne sélection sur le panneau de contrôle afin de choisir du mouillant ou du moussant.

Le choix du pourcentage en mouillant se fait en accord avec le C/A. Le choix du pourcentage en moussant (quand cela est possible) se fait à 3 % pour tous les LIF.

**Fonctionnement** : système de production par injection permettant son utilisation sur tout nos dispositif hydraulique

**Remarque** :

Ce dispositif ne permets pas toujours l'utilisation de la LDT en parrallèle.

Le conducteur devra avoir une attention particulière concernant le rincage/ nettoyage du système CTD. rinçage Caméléon

***avec un City mousse***

**Rôle du conducteur** : ajuster la pression à 10 bars.

**Fonctionnement :** Système d'aspiration sur le principe de venturi.

Injection Mouillant Moussant version départementale.pdf

**Remarque** : Ce dispositif est limitant en terme de longueur d'établissement

# ***Déroulement tactique***

Il a été retenu les grands principes suivants :

A/ « PETIT FEU » lorsque la surface est inférieure à 30m² pour des hydrocarbures et inférieure à 15m2 pour les liquides polaires,
=> dans ce cas, le premier EPT procédera à une attaque directe avec la quantité de mouillant-moussant qu'il contient
Le conducteur appliquera un pourcentage de 3 % en moussant

B/ « GRAND FEU » lorsque la surface est supérieure à 30m² pour des hydrocarbures et supérieure à 15m2 pour les liquides polaires,
=> dans ce cas, l'attaque d'un feu de LIF se décomposera en 3 phases :
1/ TEMPORISATION (en attente du moyen complémentaire)
2/ ATTAQUE (avec le moyen complémentaire)
3/ ENTRETIEN de la nappe de mousse
Le conducteur appliquera un pourcentage de 3 % en moussant

Remarques :

- ► Le tapis de mousse pour les feux de liquides polaires nécessite d'être plus important en épaisseur, les surfaces possibles à traiter sont donc plus petite pour un même volume de mouillant/moussant.

- ► pour plus d'informations sur le déroulement tactique, vous pouvez vous référer à la FTO 241.3 (doctrine OPS) et à la FOPS 241 (doctrine OPS).

- ► L'utilisation d'une lance à mousse étant différente d'une lance a eau, vous êtes invité à vous renseigner sur l'utilisation des lances à mousses de votre CIS.